

## BULLETIN D'INSCRIPTION Au stage de Comédie Musicale Junior à la Journée

Madame, Monsieur,

Afin de prendre en compte votre inscription au stage, merci de bien vouloir remplir le document ci-après et nous le retourner accompagné de votre chèque d'acompte de 30 euros (non remboursable) à l'adresse suivante :  
AICOM – 3 bis Cité Bergère – 75009 Paris.

Le solde est exigible une semaine avant le début du stage. Les chèques sont à libeller à l'ordre de EUROPE MUSICALS.

Cordialement,

Pour l'AICOM  
Pierre-Yves Duchesne

### Je, soussigné

Mademoiselle       Madame       Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. fixe : \_\_\_\_\_ Tél. portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

### Souhaite :

Inscrire mon enfant – Age : \_\_\_\_\_

Fille       Garçon

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_

Tél. fixe : \_\_\_\_\_ Tél. portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

### Choix du stage

*Cochez les jours, où vous êtes intéressés :*

- Le 16 Avril 2018 ( 9h-17h ) – Le Roi Lion = 70 euros
- Le 17 Avril 2018 ( 9h-17h ) – Le Livre de la jungle = 70 euros
- Le 18 Avril ( 9h-17h ) – La Belle et la Bête = 70 euros
- Le 19 Avril 2018 ( 9h-17h ) – Aladdin = 70 euros
- Le 20 Avril ( 9h-17h ) – La Reine des Neiges = 70 euros
  
- Formule 5 Jours : Du 16 au 20 Avril 2018 = 290 euros

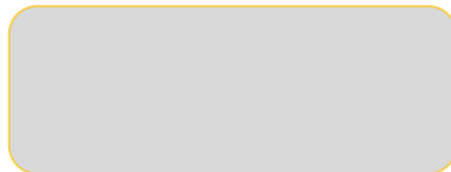


*Pierre Yves  
Duchesne*

Vous trouverez ci-joint un chèque d'acompte de 30 euros. Le solde, vous sera envoyé une semaine au plus tard avant le début du stage. Je prends note que les sommes versées ne sont en aucun cas remboursées et que l'AICOM ne pourvoit ni au gîte, ni aux vivres des stagiaires.

Par la signature de ce bulletin d'inscription, vous donnez droits à l'image de votre enfant pour la promotion de l'AICOM Junior sur tout support sauf avis contraire à nous notifier par écrit.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »



Comment avez-vous connu l'AICOM ? \_\_\_\_\_

*Coordonnées bancaires pour les règlements par virement :*

*IBAN : FR76 3000 3032 0100 0204 4381 358*

*BIC – ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP*

## - CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR -

1 / Loi informatique et liberté : dans le cadre de la loi « informatique et liberté », seuls les tiers autorisés conformément à la déclaration établie lors de la création du fichier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) auront accès aux informations vous concernant pour lesquelles vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

2 / L'âge minimum est de 7 ans dans l'année de ladite formation pour le bénéficiaire. En cas d'inscription d'un(e) mineur(e), la signature d'un représentant légal est obligatoire.

3/ Résiliation du bulletin d'adhésion avant la date d'inscription : par lettre recommandée avec accusé de réception à destination de l'AICOM – SAS Europe Musicals, le répondant financier, signataire du présent bulletin d'adhésion, peut décider la résiliation de l'inscription. Dans ce cas, l'AICOM conservera l'acompte de 30€.

4/ Si l'étudiant est empêché de suivre la formation par suite d'une force majeure, le bulletin d'adhésion est résilié. L'étudiant ou le représentant légal doivent alors justifier de l'incapacité de suivre la formation par courrier recommandé. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent bulletin.

5/ La SAS Europe Musicals se réserve le droit de changer le lieu de la formation, dans un secteur de moins de vingt-cinq kilomètres des lieux précités. L'élève en sera informé par courrier ou courriel, au minimum un mois à l'avance.

6/ L'élève doit impérativement fournir à l'AICOM une autorisation de sortie par les parents (pour les mineurs). Par la signature de ce bulletin d'adhésion, vous donnez droits à l'image pour la promotion de l'AICOM sur tout support sauf avis contraire à nous notifier par écrit.

### **Règles des lieux**

- La musique et le bruit des cours doivent être émis à un niveau sonore tolérable pour les autres cours et les fenêtres doivent être impérativement fermées pendant tous les cours de chant et de danse pour ne gêner en aucun cas le voisinage.
- Les mobiles doivent être éteints pendant les cours.
- Il est interdit de chanter dans les couloirs.
- Le matériel (lecteur CD, pianos, chaises, bancs) doit être remis en place après utilisation ; toute défectuosité doit être signalée à l'accueil pour une réparation rapide.
- A la fin de chaque cours, la lumière dans les salles de cours doit être éteinte, les casiers des chaînes hi-fi et les salles doivent être fermées à clef.
- Il est interdit de manger dans les salles et de porter des chaussures de ville dans les salles de danse pour une question d'hygiène.
- Par précaution, nous vous invitons à ne pas laisser d'affaires dans les vestiaires pendant vos cours. Les vêtements et objets trouvés sont conservés pendant 15 jours à l'accueil.

### **Présence et horaires**

Tout retard et / ou absence doit être impérativement justifié auprès de l'administration de l'AICOM : 01 45 23 52 69

### **Respect**

- Tout élève est prié de respecter les souhaits des professeurs concernant la tenue vestimentaire à adopter pendant leurs cours.
- Tout élève est prié de respecter les règles de base de la vie en communauté. Tout manque de respect, qu'il soit envers un membre de l'équipe de la SAS Europe Musicals, un professeur un élève, un visiteur ou les locaux (propreté, etc.) pourra faire l'objet de sanctions.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »